

DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA

D-2014/702

Associations sportives bordelaises. Aide en faveur du développement du sport. Année 2015. Conventions d'objectifs. Adoption

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2011, la Ville de Bordeaux formalise le partenariat avec les associations sportives percevant une subvention égale ou supérieure à 10 000 euros par une convention d'objectifs annuelle.

A partir des bilans des saisons précédentes, et au regard des objectifs sportifs et des projets particuliers portés par chaque club, cette convention fixe le cadre, mais également les ressources, mis en commun au service du sport bordelais.

Pour 2015, au-delà de la mise à disposition des installations pour les entraînements et les compétitions, l'aide financière de la Ville de Bordeaux représente un montant global de subvention 3 976 200 euros, répartis dans trois grandes catégories :

- 1 982 700 euros pour les actions de sport éducatif et de loisir, dont les petits événements organisés par les clubs ;
- 848 000 euros pour le sport de haut niveau (clubs ou sections évoluant dans les divisions nationales), dont les événements haut niveau organisés par les clubs ;
- 1 145 500 euros pour les structures sportives professionnelles (passage à 4 structures professionnelles en 2015 contre 3 en 2014 suite à la création de la SASP Boxers de Bordeaux).

Le tableau ci-joint, recense les associations percevant plus de 10 000 euros de subvention annuelle, le détail des montants de nos aides ainsi que les objectifs poursuivis suivant les déclinaisons opérationnelles de la politique sportive présentée en Conseil Municipal en mai 2009. L'ensemble de ces éléments sont intégrés dans la convention type annexée au présent rapport.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

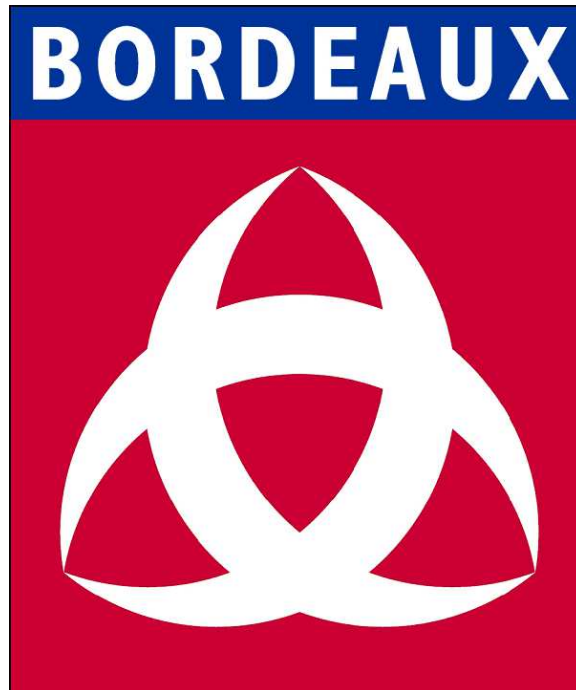
- autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ;
- autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions inscrites dans le tableau annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE M. Yassine LOUIMI

CONVENTION D'OBJECTIFS

Associations sportives



EXPOSE

I - DISPOSITIONS GENERALES

II - DISPOSITIONS PARTICULIERES

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2014 reçue en Préfecture de la Gironde le

ci-après dénommée par les termes « la Ville »

d'une part,

ET

L'Association , dont le siège est situé , représentée par , Président

ci-après dénommée par les termes « l'Association » ,

d'autre part,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSÉ

Le développement des activités physiques et sportives répond aux nécessités de satisfaire des besoins sociaux essentiels. Les structures associatives permettent de répondre aux attentes en matière de loisirs et de pratiques sportives. Elles sont aujourd'hui des acteurs à part entière de la vie sociale et constituent, à travers leurs activités, un prolongement nécessaire de l'action municipale.

Afin d'accompagner le mouvement associatif local et de contribuer au développement et à la pérennité des activités sportives, la Ville affiche sa volonté de :

- ↳ considérer et prendre en compte les différents volets de la pratique sportive liée au sport amateur : initiation, animation, compétition.
- ↳ développer la pratique du sport de haut niveau, à la condition qu'elle constitue l'émergence du sport éducatif.
- ↳ conditionner les aides financières qu'elle peut apporter à des engagements précis de la part des bénéficiaires en matière :
 - d'éducation sportive et de prévention,
 - d'ouverture au plus grand nombre,
 - d'interventions dans les quartiers les plus sensibles,
 - du respect des textes légaux régissant la pratique du sport.
 - Impliquer les associations à la réalisation d'actions en faveur des Bordelais.

Pour ce faire, la Ville propose de mettre en œuvre une politique de partenariat avec les associations locales, passant par la conclusion de conventions d'objectifs annuelles.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement du sport, la Ville de Bordeaux souhaite conclure une convention avec l'Association

Cette convention respectera, d'une part, la politique décidée par la Ville en faveur du développement du sport et, d'autre part, l'objet de l'Association.

Cette convention comporte deux titres. Le premier contient les dispositions générales appliquées à toutes les associations sportives, le second les dispositions particulières propres au partenariat avec l'Association.

TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er – Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Ville et l'Association.

Ce partenariat se concrétise par :

- ↳ la détermination d'objectifs communs, d'actions à réaliser et de moyens alloués par la Ville suivant les règles fixées dans la présente convention.
- ↳ la mise en place d'une évaluation commune des actions réalisées dans ce cadre.

Article 2 – Durée

La présente convention prend effet le 1er janvier 2015 et expire au 31 décembre 2015, sauf résiliation dans les conditions prévues à l'article 10.

A son expiration, une nouvelle convention pourra être conclue après autorisation par le Conseil Municipal.

Article 3 – Objectifs

Les objectifs principaux poursuivis par la Ville et l'Association sont fixés dans l'article 13 de la présente convention.

Chaque partie s'engage, pour ce qui la concerne, à mettre en oeuvre ces objectifs, étant donné les moyens qui seront affectés à leur réalisation.

Article 4 – Concours financiers apportés par la Ville

Les montants financiers pour 2014 sont arrêtés dans l'article 14 de la présente convention.

Ces concours font également l'objet d'une notification par simple lettre à l'Association.

Article 5 – Versement de la subvention

La Ville s'acquittera de sa contribution financière selon un échéancier qui peut faire l'objet d'une concertation à la demande de l'Association.

Article 6 – Moyens mis à disposition

Alinéa 1 – Des installations

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à la disposition de l'Association les installations sportives municipales nécessaires afin de lui permettre de développer la mission éducative qui lui est reconnue. Cette mise à disposition s'élaborera chaque année en début de saison en fonction des besoins exprimés par l'Association et de la disponibilité de ces installations.

Alinéa 2 – Des transports

Afin de faciliter l'accès à ces installations pour les écoles de sport qui se déroulent le Mercredi, la Ville de Bordeaux s'engage à mettre à la disposition de l'Association : autobus chaque mercredi hors vacances scolaires qui seront réservés au transport des jeunes.

Article 7 – Engagement de l'Association

7.1 – Obligations comptables et contrôle de l'utilisation des fonds

L'Association s'engage à respecter les dispositions légales relatives aux obligations comptables des structures associatives et au contrôle de l'utilisation des fonds publics, notamment l'article L.1611-4 du

Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les lois n°92-125 du 6 février 1992 et n°93-112 du 29 janvier 1993 et leurs décrets d'application.

Pour ce faire, elle tient une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable général et aux adaptations qui en découlent en application de l'arrêté du 8 avril 1999 portant homologation du règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, et respecte la législation fiscale et sociale propre à son activité.

Ainsi, l'Association doit transmettre à la Ville, au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant la clôture du dernier exercice, le bilan, le compte de résultat et les annexes du dernier exercice clos certifiés conformément aux dispositions de l'alinéa 7.1.2.

Les montants versés par la Ville, les autres collectivités territoriales et organismes divers doivent expressément figurer de manière détaillée en annexe des comptes qui sont transmis.

7.1.2 – Certification des comptes

Les obligations qui incombent à l'Association en matière de certification des comptes varient selon le montant de la subvention que la Ville lui verse.

Conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, si l'Association perçoit une subvention de la ville supérieure à 153 000 euros : elle transmet à la Ville les documents comptables certifiés par un Commissaire aux comptes inscrit au tableau de l'ordre et distinct de l'expert comptable de l'Association, le rapport du Commissaire aux comptes et le compte rendu de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.

Conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, si l'Association perçoit une subvention de la Ville supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % de son budget : elle transmet les documents comptables certifiés par le président de l'Association auxquels est joint le compte rendu de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes annuels.

7.1.3 – Contrôle des fonds publics

L'Association s'engage à justifier, à tout moment, de l'utilisation des fonds versés et tiendra sa comptabilité à la disposition de la Ville. A ce titre, la Ville peut procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du bien fondé des actions entreprises par l'Association et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

A défaut de la production des documents comptables et de ceux stipulés à l'alinéa 7.4, la Ville se réserve le droit de ne pas procéder au versement de sa participation financière.

7.2 – Gestion

L'Association veille, chaque année, à équilibrer son budget et cherche à développer ses ressources propres.

7.3 – Promotion de la Ville

L'Association doit faire état du soutien de la Ville dans tout document, tant à usage interne qu'à destination du public.

L'utilisation du logo de la Ville doit respecter la charte graphique fournie à cet effet.

Lors des manifestations ou évènements organisés par l'Association, celle-ci doit faire état du soutien de la Ville en utilisant une banderole intitulée « Bordeaux ma Ville Partenaire de l'évènement » mise à disposition.

7.4 – Information sur l'activité de l'Association

L'Association doit également informer la Ville sans délai de toutes les modifications intervenues dans ses statuts, la composition de son Conseil d'Administration ou de son bureau.

7.5 – Demande de subvention

L'Association présente une demande motivée de subvention par écrit avant la fin du mois de juillet de chaque année au plus tard.

Afin d'instruire les demandes de subvention, les associations présenteront un dossier comportant :

- ✂ les statuts de l'Association,
- ✂ le justificatif de la publication de la déclaration de l'Association au Journal Officiel,
- ✂ l'attestation d'affiliation à une ou plusieurs fédération(s) française(s) sportive(s),
- ✂ l'attestation d'agrément Jeunesse et Sport (s'il y a lieu),
- ✂ la composition du bureau de l'Association,
- ✂ les comptes financiers du dernier exercice,
- ✂ la justification de l'utilisation des subventions versées par objectifs (et pour chaque section dans le cadre d'une association omnisports),
- ✂ le budget prévisionnel de l'association pour l'année à subventionner décrivant l'ensemble des financements et ressources propres (et pour chaque section dans le cadre d'une association omnisports),
- ✂ le compte rendu d'activités,
- ✂ un relevé d'identité bancaire ou postal,
- ✂ le dossier de demande de subvention fournis par la Ville dûment complété.

L'Association s'engage à utiliser la subvention conformément à son objet social, à sa demande, et aux lois et règlements en vigueur et notamment la réglementation en matière de débit de boissons.

Article 8 – Assurances – Responsabilités

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'Association doit souscrire tout contrat d'assurance propre à garantir sa responsabilité, de manière à ce que la Ville ne soit ni recherchée, ni inquiétée. L'Association produit chaque année à la Ville les attestations des assurances souscrites.

Article 9 – Impôts et taxes

L'Association se conforme aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée à ce sujet en aucune façon. Elle doit, en outre, faire son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes et futures constituant ses obligations fiscales.

Article 10 – Résiliation

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin, à tout moment, à la présente convention en cas de non respect par l'autre partie de l'une des clauses ci-dessus énoncées si, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, la partie en cause n'a pas pris les mesures appropriées pour y remédier.

Si le non respect de la convention est imputable à l'Association, cette dernière rembourse à la Ville la part de subvention déjà perçue au prorata temporis de l'année en cours, à compter de la date de réception de la lettre recommandée.

La présente convention peut être résiliée à tout moment, avant son terme, si les parties sont d'accord. Cette résiliation amiable est signifiée par échange réciproque de lettres recommandées entre les parties.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Il en est de même en cas d'utilisation de la subvention par l'Association à des fins autres que celles définies conformément aux articles 3 et 15 de la présente convention.

A ce titre, l'Association s'interdit, notamment, de redistribuer tout moyen municipal mis à sa disposition sous forme d'aide ou de subvention à d'autres personnes physiques ou morales.

Article 11 – Droit de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

Article 12 – Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 BORDEAUX,

Pour l'Association,

TITRE II – DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 13 – Objectifs

La Ville de Bordeaux désire favoriser la pratique des activités physiques et sportives chez tous les Bordelais quelque soit leur âge, leur niveau de pratique ou leur aspiration. Elle entend mener une politique de développement du sport en accompagnant le mouvement associatif local pour que chacun trouve au sein des clubs bordelais un épanouissement et une pratique conforme à ses attentes.

La Ville de Bordeaux souhaite pour cela orienter plus particulièrement ses objectifs vers les axes suivants :

- ↺ développer l'accès des pratiques sportives au plus grand nombre notamment aux femmes,
- ↺ promouvoir et transmettre les valeurs éducatives et sociales du sport,
- ↺ santé et sport : prévention par le sport et protection des sportifs
- ↺ faciliter l'accessibilité et la pratique adaptée à toutes les personnes en situation de handicap
- ↺ favoriser l'engagement sportif : ambition en matière de performance,
- ↺ encourager les pratiques liées au développement durable,
- ↺ promouvoir l'image de la ville : actions de promotion, participation aux opérations initiées par elle.

Si l'association est unisport, les objectifs poursuivis par l'Association sont les suivants :

↺

Si l'association est omnisports, les objectifs poursuivis par l'Association sont annexés à la présente.

Article 14 – Concours financiers apportés par la Ville

Pour l'année 2015, les concours financiers apportés par la Ville de Bordeaux à l'Association sont les suivants :

..... € avec pour affectation :

↺ Sport Educatif et Loisir	€
↺ Haut niveau	€
↺ Gestion des équipements	€
↺ Evènements Sports Educatif et Loisirs	€
↺ Evènements Haut Niveau	€

Dans le cadre d'une association omnisports, les concours financiers apportés par la Ville de Bordeaux à chaque section sont définis dans un tableau annexé à la présente convention.

Article 15 – Versement de la subvention

Sous réserve des dispositions de l'article 5 de la présente convention, il est procédé au versement de la subvention de la manière suivante :

Montant	Date	Subvention

Toutefois, cet échéancier pourra être révisé à la demande de l'Association ou de la Ville.

La part de la subvention dédiée à/aux événement(s) sera versée sur production du bilan financier de celui-ci (ceux-ci).

La subvention est versée au compte de l'Association.

Code banque :
Code guichet :
Numéro de compte :
Clé RIB :
Raison sociale de la banque :

Article 16 – Evaluation annuelle

La Ville et l'Association conviennent de se réunir une fois par an.

Les objectifs fixés à l'Association à l'article 13 de la présente convention font l'objet d'une évaluation.

Article 17 – Pièce annexe

Est annexée aux présentes le tableau déterminant les objectifs et la répartition de la subvention à l'Association (et à chaque section de l'Association pour les clubs omnisports).

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le MAIRE

Pour l'association

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Président

ANNEXE – ASSOCIATION OMNISPORTS – REPARTITION DES SUBVENTIONS PAR SECTION

TABLEAU GENERAL BP 2015

Association	Sections	Objectifs poursuivis en 2015	Sport Educatif et Loisirs	Haut Niveau	Evenements SEL	Evenements Haut Niveau	Gestion des équipements	TOTAL	Transports
AIR Roller	Roller	- développer les pratiques sportives pour le plus grand nombre, - utiliser le sport comme outil d'éducation, - promouvoir la santé par la pratique sportive, - accompagner la performance,	11 000					11 000	
ACAQ	Mur d'escalade	- entretien mur d'escalade					17 400	17 400	
AS coqs rouges			37 500				17 200	54 700	
	Gestion des installations	- entretien des installations					17 200	17 200	
	Basket-ball	- développer la pratique du basket notamment pour le public féminin	2 500					2 500	
	Football	- favoriser l'accès au plus grand nombre - utiliser le sport comme outil d'éducation,	18 000					18 000	2 bus
	Football Féminin	- favoriser l'accès au plus grand nombre - utiliser le sport comme outil d'éducation,	2 000					2 000	
	Judo	- favoriser l'accès du judo au plus grand nombre - utiliser le judo comme outil d'éducation	1 000					1 000	
	Natation Aquagym	- favoriser l'accès de la natation et l'aquagym au plus grand nombre - développer la pratique féminine - promouvoir la santé par la pratique sportive	3 500					3 500	
	Plongée	- promouvoir la santé par la pratique sportive	2 000					2 000	
	Tennis/beach tennis	- développer la pratique du tennis pour tous et en particulier pour le public féminin	6 000					6 000	
	Tennis de Table	- favoriser l'accès au public en situation de handicap - favoriser l'accès au plus grand nombre - utiliser le sport comme outil d'éducation	2 500					2 500	
Avant Garde Jeanne d'Arc			87 700					87 700	
	Gymnase Tivoli	- entretien des installations	6 700					6 700	
	Basket		9 000					9 000	
	Ecole multisports	- développer les pratiques sportives pour le plus grand nombre,	3 000					3 000	
	Football	- utiliser le sport comme outil d'éducation,	26 000					26 000	
	Handball	- promouvoir la santé par la pratique sportive,	23 000					23 000	
	Tennis	- accompagner la performance,	4 000					4 000	
	Volley		16 000					16 000	
Bordeaux basket	Basket	- développer les pratiques sportives pour le plus grand nombre, - utiliser le sport comme outil d'éducation, - promouvoir la santé par la pratique sportive, - accompagner la performance,	16 000					16 000	

TABLEAU GENERAL BP 2015

Association	Sections	Objectifs poursuivis en 2015	Sport Educatif et Loisirs	Haut Niveau	Evenements SEL	Evenements Haut Niveau	Gestion des équipements	TOTAL	Transports
Bordeaux Etudiants Club - BEC			123 800	38 300		5 000		167 100	
	Athlétisme	- promouvoir le sport éducatif auprès des jeunes - promouvoir la santé par la pratique sportive - accompagner la performance	3 000	2 000				5 000	
	Basket	- développer la pratique des jeunes - favoriser la pratique féminine	20 000					20 000	
	Escrime	- utiliser l'escrime comme outil d'éducation - développer la pratique des jeunes - favoriser l'accès du public en situation de handicap - accompagner la performance	22 000	5 000		5 000		32 000	
	Football	- poursuivre le développement de l'école de football - favoriser le développement de la pratique	21 000					21 000	
	GR	- favoriser l'accès à la pratique de la GR - développer la compétition	6 000	7 000				13 000	
	Handball	- accompagner la performance - développer la pratique du handball - développer la compétition	10 000	11 000				21 000	
	Natation	- développer la pratique de la natation pour les plus jeunes - favoriser la pratique compétitive et de loisirs - accompagner la performance - développement de la pratique du plongeon	15 000	10 000				25 000	
	Pelote Basque	- développer la pratique de la pelote basque notamment chez les jeunes - accompagner la performance	1 000	500				1 500	
	Pentathlon Moderne	- développer la pratique du pentathlon - accompagner la performance	1 400	2 800				4 200	
	Plongée	- favoriser la mise en place d'une pratique sécurisée	500					500	
	Rugby	- développer la pratique du rugby pour tous les publics - utiliser le rugby comme moyen d'éducation	22 000					22 000	
	Tennis	- développer la pratique des jeunes	1 000					1 000	
	Yoseikan Budo	- développer la pratique du yoseikan budo notamment chez les jeunes	900					900	
Bordeaux Gironde hockey sur glace	hockey sur glace	- utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique du Hockey sur glace	30 000					30 000	
Bordeaux Mérignac Volley	Volley-ball	- développer la pratique du volley ball Féminin - accompagner la performance		80 000				80 000	
Bordeaux sports	Bordeaux sports	- organiser la Manifestation "Quai des sports"			65 000			65 000	
Bordeaux sports de glace	Patinage	- favoriser l'accès à tous les publics - développer la pratique loisirs - accompagner la performance	10 000	15 000				25 000	

TABLEAU GENERAL BP 2015

Association	Sections	Objectifs poursuivis en 2015	Sport Educatif et Loisirs	Haut Niveau	Evenements SEL	Evenements Haut Niveau	Gestion des équipements	TOTAL	Transports
Club athlétique municipal			80 900	46 000	1 000		97 800	225 700	
	Gestion des installations	- entretien des installations					97 800	97 800	
	Boxe Anglaise	- utiliser la boxe comme moyen d'éducation - favoriser l'accès aux plus jeunes	4 900					4 900	
	Cyclisme	- favoriser la pratique compétitive sur route et sur piste - développer l'école de piste	4 500					4 500	
	Escrime	- développer l'initiation à l'escrime notamment chez les jeunes - développer la pratique pour tous les publics - accompagner la performance	9 000	6 000				15 000	
	Gymnastique Artistique	- favoriser l'accès de la Gymnastique Artistique pour les plus jeunes - développer la pratique compétitive	11 000					11 000	
	GR	- développer la pratique compétitive - augmenter les licenciés jeunes et seniors - accompagner la performance	11 000	5 000				16 000	
	Judo	- faciliter l'accès à la compétition - développer la pratique du judo	2 500					2 500	
	Pelote Basque	- développer la pratique de la pelote basque	500					500	
	Plongée	- favoriser la mise en place d'une pratique sécurisée	2 000					2 000	
	Tennis	- développer la pratique du tennis notamment chez les plus jeunes - accompagner la performance - augmenter les effectifs féminins	8 000	2 000				10 000	
	Tennis de Table	- promouvoir l'image de la Ville - valoriser la performance	27 500	33 000	1 000			61 500	
Emulation Nautique de Bordeaux			61 760	8 500			41 200	111 460	
	Personnel mis à dispo	personnel mis à disposition	42 260,00					42 260	
	Gestion des installations	entretien des installations					41 200	41 200	
	Aviron	- favoriser l'accès au plus grand nombre - utiliser l'aviron comme outil d'éducation - utiliser l'aviron comme outil d'éducation à l'environnement - accompagner la performance	17 500	8 000				25 500	
	Canoë-Kayak	- favoriser l'accès à tous les publics notamment les jeunes des quartiers prioritaires et les personnes en situation de handicap - poursuivre le développement de la section - promouvoir la pratique féminine	2 000	500				2 500	
Football Club des Girondins de Bordeaux	Football	- accompagner la performance - assurer la formation des jeunes		100 000				100 000	
Girondins de Bordeaux Handball Club Girondins de Bordeaux Bastide Handball			100 000					100 000	
	Ecole multisports	- utiliser le sport comme outil d'éducation - favoriser la découverte des pratiques sportives	10 000					10 000	
	Handball	- favoriser l'accès des jeunes - reprendre l'activité du club - accompagner la performance	90 000					90 000	

TABLEAU GENERAL BP 2015

Association	Sections	Objectifs poursuivis en 2015	Sport Educatif et Loisirs	Haut Niveau	Evenements SEL	Evenements Haut Niveau	Gestion des équipements	TOTAL	Transports
Girondins de Bordeaux omnisports			70 000	46 000	5 000	9 000		130 000	
	Cyclisme	- développer la pratique compétitive - promouvoir l'image de la Ville - valoriser la performance	10 000					10 000	
	Haltérophilie	- poursuivre le développement de la section - favoriser l'accès des jeunes	1 000					1 000	
	Hockey sur Gazon	- utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique de loisirs - accompagner la performance	23 000	15 000				38 000	2 bus
	Lutte	- développer la pratique de la lutte	1 000					1 000	
	Natation	- promouvoir l'image de la Ville		19 000		9 000		61 000	
	Natation synchronisée	- valoriser la performance	33 000	12 000				12 000	
	Triathlon	- développer la pratique du triathlon	2 000		2 000			4 000	
	Traversée de la Garonne à la nage	- participer à l'animation sportive de la Ville			3 000			3 000	
Jeunes de Saint Augustin - JSA			103 100					103 100	
	Basket	- développer la pratique des plus jeunes - favoriser l'accès à la compétition	44 000					44 000	
	Judo	- utiliser le sport comme outil d'éducation - augmenter le nombre de licenciés	13 600					13 600	
	Karaté	- développer la pratique notamment chez les plus jeunes	1 500					1 500	
	Volley	- développer la pratique des plus jeunes et des féminines - favoriser l'accès à la compétition - augmenter les effectifs - développer la pratique loisirs	44 000					44 000	
Jumping International	Equitation	- promouvoir l'image de la Ville - valoriser la performance				40 000		40 000	
Les léopards de Guyenne	Basket handi	- promouvoir l'image de la Ville - valoriser la performance		12 000		2 000		14 000	
Racing	Football	- utiliser le sport comme outil d'éducation - poursuivre le développement de la pratique du football	22 000					22 000	
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac			31 400					31 400	
	Badminton	- poursuivre le développement de la pratique - favoriser l'accès à la compétition	7 500					7 500	
	Ecole multisports	- utiliser le sport comme outil d'éducation - favoriser la découverte des pratiques sportives	3 500					3 500	
	Fitness, Gym, danses	- développer les pratiques de danses et de gymnastique y compris compétitives	1 000					1 000	
	Football	- favoriser l'accès au plus grand nombre et notamment les jeunes - poursuivre le développement sur le quartier	13 400					13 400	3 bus
	Judo, aikido, taekwondo, karaté,	- utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique compétitive	2 000					2 000	
	Savate et Boxe Française	- développer l'école de boxe et la pratique féminine - utiliser le sport comme outil d'éducation	3 000					3 000	
	Tennis	- développer la pratique du tennis notamment chez les jeunes	1 000					1 000	

TABLEAU GENERAL BP 2015

Association	Sections	Objectifs poursuivis en 2015	Sport Educatif et Loisirs	Haut Niveau	Evenements SEL	Evenements Haut Niveau	Gestion des équipements	TOTAL	Transports
Sporting club la Bastidienne	Football	- favoriser l'accès du football aux plus jeunes et aux féminines - utiliser le sport comme outil d'éducation - favoriser l'intégration et la mixité	22 000					22 000	
Stade Bastide Bordeaux Benaue			13 000					13 000	
	Natation	- utiliser le sport comme outil d'éducation - favoriser l'intégration et la mixité - développer la pratique compétitive	10 000					10 000	
	Tennis	- utiliser le sport comme outil d'éducation - favoriser l'intégration et la mixité - développer la pratique compétitive	3 000					3 000	
Stade bordelais / ASPTT			229 500	197 200	2 300	20 000	267 410	716 410	
	Terrain de tennis	entretien des installations					4 800	4 800	
	Gestion des installations	entretien des installations					262 610	262 610	
	Aïkido	- développer la pratique	500					500	
	Athlétisme	- développer la pratique des jeunes - développer la pratique santé et de loisirs pour les adultes - favoriser l'accès au sport dans les zones sensibles - accompagner la performance	25 000	92 000	1 000	20 000		138 000	
	Basket	- développer la pratique féminine - maintenir le nombre d'adhérents	500					500	
	Cyclisme BMX	- favoriser l'accès au plus grand nombre - développer la pratique compétitive - accompagner la performance	25 000	18 000	1 300			44 300	
	Cyclotourisme	- favoriser la pratique loisir	600					600	
	Eveil Omnisports	- utiliser le sport comme outil d'éducation - favoriser la découverte des pratiques sportives	1 500					1 500	
	Judo Jujitsu	- utiliser le sport comme outil d'éducation - augmenter les effectifs chez les jeunes et les adultes	3 500					3 500	
	Football	- poursuivre le développement de l'école de football - utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique compétitive et de loisirs	80 700	37 000				117 700	2 bus
	Foot féminin	- développer la pratique féminine - accompagner la performance	15 000					15 000	
	Montagne/Escalade	- favoriser la mise en place d'une pratique sécurisée	1 500					1 500	
	Pétanque	- favoriser la pratique compétitive - développer la pratique des seniors	500					500	
	Plongée	- favoriser la mise en place d'une pratique sécurisée	2 000					2 000	
	Roller Randonnée	- promouvoir la pratique du roller randonnée	700					700	
	Roller Hockey	- accompagner la performance		10 200				10 200	
	Rugby	- poursuivre le développement de l'école de rugby - favoriser l'accès des jeunes et des féminines - développer la pratique compétitive - accompagner la performance	54 000	40 000				94 000	1 bus
	Tennis	- poursuivre le développement de l'école de tennis - diversifier les pratiques pour les plus jeunes - développer la pratique féminine - favoriser l'accès du public en situation de handicap	17 000					17 000	
	Ultimate freesbee	- développer la pratique des jeunes - développer la pratique santé et de loisirs pour les adultes - accompagner la performance	1 477	1 000				1 000	
	Voile de plaisance	- développer l'activité	500					500	

TABLEAU GENERAL BP 2015

Association	Sections	Objectifs poursuivis en 2015	Sport Educatif et Loisirs	Haut Niveau	Evenements SEL	Evenements Haut Niveau	Gestion des équipements	TOTAL	Transports
Union Bordeaux Bègles	Rugby	- assurer la formation des jeunes - accompagner la performance		50 000				50 000	
Union Saint Bruno			124 300	82 000	2 000			208 300	
	Athlétisme	- favoriser l'accès à tous les publics - développer la pratique compétitive et la formation des jeunes - développer la pratique du saut à la perche	3 000					3 000	
	Badminton	- utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique compétitive et de loisirs - accompagner la performance	27 000	25 000	2 000			54 000	
	Basket	- développer la pratique du basket pour tous les publics - développer la pratique compétitive et de loisirs	6 000					6 000	
	Echecs	- développer la pratique	1 000					1 000	
	Ecole multisports	- utiliser le sport comme outil d'éducation - favoriser la découverte des pratiques sportives	4 000					4 000	
	Escalade	- développer la pratique compétitive et de loisirs dans un cadre sécurisé	1 000					1 000	
	Football	- encourager la pratique en pleine nature - développer l'école de football - utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique compétitive et de loisirs	20 000					20 000	3 bus
	GR	- utiliser le sport comme outil d'éducation - développer l'école de gymnastique - favoriser la pratique compétitive et de loisirs	5 000					5 000	
	Handball	- développer la pratique du handball	3 300					3 300	
	Judo Jujitsu Taïso	- utiliser le sport comme outil d'éducation - développer l'effectif - développer la pratique du judo notamment en direction du public en situation de handicap	7 000					7 000	
	Karaté	- favoriser l'accès au plus grand nombre - utiliser le sport comme outil d'éducation	2 000					2 000	
	Kendo	- favoriser l'accès au plus grand nombre - développer la pratique compétitive et de loisirs	1 500					1 500	
	Natation / nat synchro	- favoriser l'accès à tous les publics - développer la pratique compétitive et la formation des jeunes - développer la pratique féminine - promouvoir la santé par la pratique sportive	40 000					40 000	
	Water Polo	- accompagner la performance - développer la pratique féminine		57 000				57 000	
	Tennis	- développer la pratique compétitive et de loisirs pour tous les publics - développer le tennis féminin	3 000					3 000	
	Volley	- poursuivre le développement de la pratique de loisirs	500					500	

TABLEAU GENERAL BP 2015

Association	Sections	Objectifs poursuivis en 2015	Sport Educatif et Loisirs	Haut Niveau	Evenements SEL	Evenements Haut Niveau	Gestion des équipements	TOTAL	Transports
Union Saint Jean			33 400					33 400	
	Aïkido	- développer la pratique de l'aïkido	300					300	
	Badminton	- développer la pratique du badminton	500					500	
	Basket	- favoriser l'accès à tous les publics et notamment aux plus jeunes	11 000					11 000	
	Eveil Omnisports	- utiliser le sport comme outil d'éducation - favoriser la découverte des pratiques sportives	3 500					3 500	
	Football	- utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique compétitive - favoriser l'accès au plus grand nombre	12 000					12 000	3 bus
	Judo	- développer la pratique du judo	1 200					1 200	
	Karaté	- favoriser l'accès au plus grand nombre	400					400	
	Randonnée Pédestre	- promouvoir la santé par la pratique de la randonnée pédestre	1 000					1 000	
	Tennis de Table	- développer la pratique du tennis de table - poursuivre l'accueil du public en situation de handicap	3 000					3 000	
	Vovinam viet vo dao	- développer la pratique du vovinam viet vo dao	500					500	
Union sportive Chartrons			43 000	15 000				58 000	
	Badminton	- poursuivre l'accueil du public en situation de handicap - développer la pratique compétitive et de loisirs notamment chez les femmes - accompagner la performance	6 000	15 000				21 000	
	Basket	- favoriser l'accès à tous les publics et notamment aux plus jeunes - développer la pratique compétitive	15 000					15 000	
	Boxes	- poursuivre le développement de la section - favoriser l'accès à tous les publics en particulier aux femmes	3 000					3 000	
	Eveil Omnisports	- utiliser le sport comme outil d'éducation - favoriser la découverte des pratiques sportives	4 500					4 500	
	Football	- utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique compétitive - favoriser l'accès au plus grand nombre	10 000					10 000	3 bus
	Gymnastique Volontaire	- promouvoir la santé par la pratique de la gymnastique	500					500	
	Randonnée pédestre	- promouvoir la santé par la pratique de la randonnée pédestre	500					500	
	Roller Hockey	- poursuivre la formation des jeunes - développer la pratique compétitive et de loisirs	2 000					2 000	
	Tennis	- développer la pratique pour tous les publics	1 500					1 500	
US JSA/CPA	Football	- utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique compétitive et de loisirs	18 000					18 000	3 bus
Villa Primrose			42 000	27 000		50 000		119 000	
	Tennis	- poursuivre le développement de l'école de tennis - développer la pratique compétitive et de loisirs - poursuivre la formation des jeunes - accompagner la performance - promouvoir la ville	25 000	15 000		50 000		90 000	
	Hockey sur Gazon	- favoriser l'accès à tous les publics - poursuivre le développement de l'école de hockey - accompagner la performance	17 000	12 000				29 000	